

## COMMENT SOUTENIR L'ORGANISATION DES FILIÈRES BIOLOGIQUES ?

# Structuration de filières bio longues

Filières • Relocalisation • Emplois non délocalisables  
Circuits de commercialisation

Marchés de producteurs, approvisionnement des restaurants collectifs en produits bio locaux, ou encore création de points de vente collectifs sont autant d'initiatives soutenues par les collectivités locales... L'agriculture biologique représente souvent un levier intéressant pour aborder le contexte économique local lié à l'alimentation. Proximité et bio sont des valeurs jumelles qui font sens pour les citoyens. Parallèlement, l'appui à la structuration de filières longues est aussi un axe de travail intéressant pour les collectivités territoriales, qui contribuera au développement des surfaces bio et à l'économie locale.

## DANS QUELS CADRES D'ACTION TERRITORIAUX ?

La structuration des filières biologiques, comme toute autre action transversale visant le développement durable d'un territoire et impliquant différents acteurs, peut être inscrite dans un cadre d'action plus large. De nombreux documents cadre peuvent donc être mobilisés par la collectivité pour accompagner la construction de filières biologiques et pour donner de l'ampleur et de la légitimité à cette action : Agenda 21, Plan Climat-Énergie Territorial (PCET), Charte de Pays ou de Parc Naturel Régional, Aire d'Alimentation de Captage, Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou encore schéma régional de développement économique. Chaque collectivité peut choisir l'option la plus adaptée à ses compétences, notamment si elles comprennent le développement économique.

D'autre part, la structuration des filières biologiques peut prendre différentes échelles et une coopération entre collectivités ou entre territoires pourrait être très pertinente pour aborder ce thème qui bien souvent implique également des acteurs implantés dans des territoires voisins.

### La collectivité peut être déterminante à différents niveaux :

- En encourageant les **coopérations de proximité entre les exploitations agricoles** pour favoriser les complémentarités entre les types de production (animales-végétales par ex) et la création de filières biologiques locales ;
- En accompagnant l'émergence ou le renforcement de la **structuration des producteurs bio pour la mise en marché collective** ;
- En mettant en relation les différents maillons des filières bio (producteurs, organisations de producteurs, intermédiaires, transformateurs, distributeurs) afin de **valoriser un maximum les productions agricoles locales**, construire de nouvelles filières, impliquer ces acteurs dans un projet de territoire durable ;
- En favorisant la **reprise** ou **l'implantation d'entreprises dédiées à la bio** (de type PME/PMI) et l'émergence de points de distribution de produits bio de proximité ;
- En communiquant et en valorisant les **démarches de coopération entre acteurs économiques** ;
- En apportant des **aides directes ou indirectes aux acteurs des filières** (aide à l'investissement, mise à disposition de foncier...) ;
- En facilitant **l'installation d'agriculteurs et la transmission d'exploitations** lors de départs en retraite ou de cessions d'activité bio pour maintenir l'agriculture biologique sur le territoire ;
- En encourageant les débats citoyens sur les enjeux de l'alimentation et de l'agriculture.

## GOUVERNANCE

Une telle démarche de concertation effective entre les entreprises de l'amont et de l'aval est assez rare. **L'innovation se place principalement dans la capacité d'organiser une concertation entre tous les maillons, c'est à dire du producteur au distributeur pour les mettre en relation, et les impliquer dans un projet global de territoire favorisant des échanges commerciaux durables entre les parties.** Ces acteurs économiques n'ont pas pour vocation d'animer cette concertation. Ce rôle d'animateur peut donc être assumé par la collectivité, au travers d'un groupe de travail ou d'un comité de pilotage associant les agriculteurs conventionnels du territoire, agriculteurs bio, coopératives et entreprises locales, distributeurs ou déléguée aux organisations professionnelles impliquées dans l'agriculture biologique compétentes. Dans ce cas la présence de la collectivité est cependant "importante" pour orienter, arbitrer en fonction des impacts attendus pour le territoire (notamment la qualité de l'eau...) et assurer la durabilité de la démarche. En cas de création de nouvelles entreprises ou de reprises, penser aux Sociétés Coopératives et Participatives (SCOP) ou mieux encore aux SCIC qui donnent une place aux collectivités dans la gouvernance de l'outil.

## BÉNÉFICIAIRES

- Les maillons d'une filière, qu'il s'agisse de porteurs de projets, d'organisations de producteurs ou d'entreprises du territoire, qui souhaitent participer au développement de l'agriculture biologique et développer des gammes de produits bio, les distributeurs, associations citoyennes...
- Les agriculteurs biologiques locaux qui veulent sécuriser leurs débouchés de façon pérenne et les agriculteurs conventionnels sensibles à l'intérêt d'une conversion à l'agriculture biologique.



# COMMENT LES COLLECTIVITÉS PEUVENT-ELLES ÊTRE MOTRICES DANS L'ORGANISATION DES FILIÈRES BIOLOGIQUES SUR LEUR TERRITOIRE ?

## A. Structurer les filières : une action aux avantages concrets

**La structuration des filières est un enjeu essentiel pour les territoires :** les conditions de production, de transformation et de distribution les impactent fortement.

Sur le plan environnemental, la relocalisation des filières et l'optimisation logistique minimisent l'impact de la consommation énergétique. D'autre part, structurer des filières biologiques localisées offre aux agriculteurs biologiques des débouchés diversifiés et **un contexte commercial positif et stable**, qui favorise le développement de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement en incitant à la conversion en bio et en stimulant ce type de production. Au niveau social, **les filières locales permettent de recréer une cohésion au sein de la population et un lien entre producteurs et consommateurs**. Ces relations de proximité sensibilisent aussi les citoyens aux enjeux agricoles et alimentaires et font participer tout un chacun au développement durable du territoire.

**Enfin, les retombées économiques pour la collectivité sont un argument de choix :** les filières présentes sur le territoire, qu'elles soient courtes ou longues, sont pourvoyeuses d'emploi, participent à l'attractivité et au dynamisme du territoire et créent **de la valeur ajoutée localement**.

Pour être un véritable levier de long terme aux conversions et au dynamisme des territoires, cette structuration doit permettre la valorisation des performances tant économiques que sociales et environnementales de ses acteurs, voire leur permettre d'innover en les améliorant. Une nouvelle économie doit être inventée qui soit durable, solidaire et relocalisée.

## B. Circuits courts ou filières longues ?

**Le circuit court de proximité**, défini comme un mode de commercialisation faisant intervenir un intermédiaire maximum entre le producteur et le consommateur, est identifié à raison par les collectivités comme une initiative exemplaire, car porteuse de sens, créatrice de lien social et de valeur ajoutée pour les territoires.

Toutefois, pour soutenir un développement "conséquent" de l'agriculture biologique sur un territoire tout en répondant à l'objectif de relocalisation des échanges économiques aux différentes échelles territoriales, **il est nécessaire d'interroger la structuration des filières longues, d'accompagner les formes organisationnelles innovantes et la mutation des filières classiques** vers une meilleure prise en compte des considérations sociales et environnementales. Des formes de commercialisation longue associant plusieurs types d'acteurs économiques (producteurs, collecteurs, transformateurs et distributeurs) doivent être inventées en complémentarité des circuits courts. **L'articulation entre les deux, circuits courts et circuits longs, permettra de remporter le pari de la relocalisation des filières**, mais également de répondre à une diversité de types d'agriculteurs souhaitant se convertir à l'agriculture biologique.

# étape par étape méthodologie

## 1 Connaître les acteurs du territoire, les leviers et freins existants

Le préalable est bien entendu de connaître les acteurs en présence, ainsi que les leviers et freins existants pour développer des filières bio et relocalisées sur le territoire.

À cette fin, **il est utile de dresser un état des lieux de la situation. Dans ce cadre, les structures de développement agricole, notamment celles spécialisées sur le développement de la bio, peuvent apporter de nombreux renseignements :** il est nécessaire de les associer à la démarche car elles possèdent déjà une expertise sur l'organisation économique de la bio sur les territoires. Bien souvent elles animent des observatoires régionaux qui peuvent donner une idée globale des acteurs en présence. De plus, s'appuyer sur de telles personnes ressources permet aussi d'appréhender les contraintes propres à chaque type de produits ou filières et de connaître les adaptations nécessaires à une bonne prise en compte de la bio.

L'état des lieux doit aussi permettre d'approcher l'échelle pertinente d'intervention et d'envisager des coopérations inter-territoriales.

Plus précisément, l'état des lieux doit :

**1.1. Caractériser la production :** connaître la typologie des fermes bio présentes sur le territoire, leurs modes de commercialisation et les organisations collectives de producteurs bio existantes pour la mise en marché ;

**1.2. Caractériser les circuits logistiques :** en fonction des productions, le développement de la bio peut être conditionné à l'existence d'une collecte spécifique, en lait et en céréales notamment. Dans chaque filière, des outils de stockages intermédiaires permettent d'optimiser la logistique : stockage en ferme pour les polyculteurs, regroupement intermédiaire chez un producteur pour les fruits et légumes, point relais de collecte, etc.

**Questions clés :**

- Existe-t-il des structures à même de collecter les productions biologiques des exploitations situées sur la collectivité ? *Ces structures peuvent être gérées soit par un groupement de producteurs bio ou par une coopérative ayant une activité conventionnelle et une bio (mixte), ou encore par une entreprise privée bio ou mixte.*
- Les producteurs biologiques y ont-ils une place ? *Dans le cas de structures mixtes, ils doivent pouvoir s'exprimer collectivement pour instaurer un vrai dialogue et une prise en compte des spécificités bio.*
- Des investissements dans des structures logistiques intermédiaires sont-ils nécessaires ?

**1.3. Caractériser les outils de transformation**

**Questions clés :**

- Où sont situés les outils de transformation ? A quelle distance des lieux de production ? De quel type d'outils s'agit-il (outil industriel, dédié ou non à la bio etc.) ?
- Peut-on envisager une transformation plus locale, en fonction des volumes actuels et des conversions à venir ?
- Les acteurs conventionnels (collecte et transformation) : Sont-ils prêts à s'investir dans le développement de la bio et dans un schéma durable ? Voir focus : "Réaliser un diagnostic économique et agricole d'un bassin de production"

**1.4. Caractériser la distribution**

**Question clé :**

- Existe-t-il des points de vente de proximité proposant des produits bio sur la collectivité ou sur un territoire proche ?

## focus

### Développer les filières Légumes de Plein Champ dans les grandes régions céréalières : le projet "LPC"

L'objectif du projet LPC (financé dans le cadre d'un appel à projet CAS DAR et piloté par Bio Centre) est d'encourager le développement de la production en légumes biologiques de plein champ dans les grandes régions céréalières (Centre et Nord de la France). Un état des lieux des filières en place a été réalisé dans plusieurs de ces régions : Nord-Pas de Calais, Picardie, Centre, Auvergne, Bourgogne, Champagne-Ardenne.

La méthodologie mise en œuvre a été la suivante :

- Identifier tous les opérateurs de la filière : établissement d'une liste des producteurs et des opérateurs à partir des données de l'Agence Bio, des registres du commerce et des bases de données des partenaires.
- Rencontrer les acteurs : organisation d'entretiens téléphoniques et de rencontres sur les sites de productions et de transformation, auprès des 2/3 des légumiers de plein champ bio, de 40% des maraîchers bio et de 50% des opérateurs identifiés (hors commerces) ; entretiens basés sur un questionnaire élaboré dans le cadre du programme.
- Analyser les enquêtes : à partir des données recueillies ont pu être établis les caractéristiques et les enjeux de chacune des régions impliquées.

Cet état des lieux a permis de faire ressortir certains résultats utiles pour élaborer une stratégie de développement de la bio adaptée à chaque région. Ces résultats mettent entre autres en évidence :

- une typologie des régions enquêtées :
- régions ayant peu de producteurs et d'opérateurs de l'aval : Auvergne, Bourgogne, Champagne-Ardenne ;
- régions ayant une filière légumes de plein champ structurée : Centre, Nord-Pas de Calais, Picardie.
- des caractéristiques générales des exploitations :
- Prépondérance des maraîchers diversifiés bio (78 % des producteurs enquêtés) ;
- 75 % des surfaces sont cultivées par des légumiers de plein champ ;
- Prépondérance des légumes "racines" dans les cultures légumières de plein champ (pomme de terre, betterave potagère, oignon...);
- Circuits de commercialisation diversifiés (circuits court et long), ces deux types de commercialisation étant complémentaires.

## 2 Agir à toutes les étapes de la filière

Les différents maillons d'une filière biologique peuvent recevoir l'appui des collectivités locales qui, grâce à leurs compétences en matière de développement économique, ont à leur disposition plusieurs leviers d'action. Ce soutien peut porter sur différents types de projet.

**2.1. Faciliter le développement de la production biologique**

Dans sa globalité, la structuration des filières peut entraîner l'augmentation de la production biologique locale en créant une incitation économique grâce à la valorisation des produits biologiques.

## focus

### Organiser la complémentarité entre circuits courts et longs en fruits et légumes bio : l'exemple de la coopérative Norabio (Nord-Pas-de-Calais)

Norabio est une coopérative agricole dédiée à l'approvisionnement et à la mise en marché des productions régionales (Nord-Pas de Calais, Picardie) issues de l'agriculture biologique. La majeure partie de son activité s'organise autour de la valorisation des fruits et légumes biologiques de ses adhérents. **Elle a fait le choix de rassembler une grande diversité de type de fermes en son sein :** maraîchers diversifiés, légumiers de plein champ, polyculteurs introduisant des légumes dans leurs rotations de Grandes Cultures et arboriculteurs. Dès lors se pose la question suivante : **comment valoriser à leur juste prix des productions aux prix de revient très hétérogènes ?** En effet, la carotte produite chez un maraîcher diversifié ne nécessitera pas le même temps de travail et donc n'aura pas le même coût que chez un légumier possédant un équipement plus spécialisé. **Norabio a donc diversifié ces partenariats et débouchés afin de répondre à un double objectif : assurer une juste rémunération des agriculteurs et favoriser la diversité sur le territoire et dans les fermes.** La Coopérative a donc mis en place **une offre de livraison de paniers de fruits et légumes bio dans l'agglomération lilloise** et ses alentours. Ce circuit de proximité permet une meilleure captation de la valeur ajoutée qui est redistribuée aux maraîchers diversifiés, fournisseurs priorisés pour les paniers. Les légumiers de plein champ et arboriculteurs approvisionnent plus spécifiquement **le marché de gros en fruits et légumes frais**, notamment dans le cadre d'un partenariat avec un réseau de distribution spécialisé (Biocoop). Les céréalières ayant développé la production d'un ou deux légumes sont plus orientés vers **la transformation, avec prix d'achat moindre, mais pour des conditions de vente simplifiée** (légume en vrac, non trié, en bout de champ). Quel que soit le type de ferme, Norabio cherche à planifier les productions avec les producteurs et à travailler sous engagement voire sous contrat avec ses clients.

# étape par étape méthodologie

Mais pour entrer dans ce cercle vertueux, certains freins au développement de la bio doivent être levés. Pour ce faire, les collectivités peuvent par exemple s'intéresser à la thématique de l'installation et de la transmission des exploitations, sujet épineux lorsque l'on aborde la question du développement agricole, que ce soit en conventionnel ou en bio.

## focus Réaliser un diagnostic économique et agricole d'un bassin de production. Exemple de la filière céréalière en Nord-Pas-de-Calais

**Le diagnostic de bassin de production est une méthode qui vise à estimer la capacité des agriculteurs d'un territoire donné à évoluer vers l'agriculture biologique afin de répondre à la demande de leur collecteur en produits Bio.** Cette méthode a par exemple été mise en œuvre avec le groupe CARRÉ, négociant en céréales, qui souhaitait relocaliser ses approvisionnements en céréales Bio. Le préalable à cette méthode est d'associer pleinement l'opérateur économique à la démarche puisqu'il s'agit de questionner ses fournisseurs (ou ses adhérents dans le cas d'une coopérative) sur leurs possibilités d'évoluer vers l'agriculture biologique.

Le groupe CARRÉ a choisi comme territoire d'étude une zone à enjeu eau dans laquelle figuraient deux captages Grenelle. L'entreprise a justifié cette décision par **la nécessité de faire évoluer les pratiques agricoles dans un territoire fragile en matière de protection de la ressource en eau.** Le choix de ce territoire a poussé l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP) à soutenir l'action, convaincue que la protection de l'eau par l'agriculture biologique ne pouvait se faire sans l'implication des opérateurs économiques présents sur la zone. L'entreprise a également invité les technico-commerciaux de la zone d'étude à prendre part à la démarche à travers diverses actions : formation à l'agriculture bio, réalisation des entretiens en binôme avec le salarié du Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas de Calais (GABNOR), participation aux travaux de restitution, invitation à des visites de fermes bio, etc. L'implication de l'entreprise en amont a été un réel atout pour faciliter les prises de contacts entre le GABNOR et les agriculteurs : **le taux de participation des agriculteurs à l'étude a été supérieur à 70%.** L'analyse des entretiens réalisés auprès d'agriculteurs conventionnels approvisionnant déjà l'entreprise en céréales a permis de dégager un plan d'actions avec les structures de développement tel que le Groupement d'Etude et de Développement Agricole (GEDA) local. Le diagnostic a également permis d'affiner la stratégie de l'entreprise sur le conseil en agriculture biologique à destination des agriculteurs. Enfin, cette étude a révélé aux opérateurs économiques que, malgré une demande clairement identifiée en céréales bio, le processus de conversion s'inscrivait dans un pas de temps long : la demande d'un opérateur en céréales bio peut difficilement être satisfaite si l'ensemble de la rotation n'est pas valorisée par un pool d'entreprises bio.

**Cette méthode peut donc répondre à une pluralité d'objectifs :** accompagner l'émergence d'une stratégie bio au sein d'une entreprise, sensibiliser les salariés de l'entreprise à l'agriculture biologique, rencontrer une diversité d'agriculteurs conventionnels dont l'intérêt pour l'agriculture biologique n'est à priori pas avéré, identifier les freins et leviers au développement de la production bio dans un territoire donné et enfin co-construire un plan d'actions partagé et adapté aux préoccupations des acteurs économiques du monde agricole sur le territoire.

Les collectivités peuvent donc s'investir sur ce volet en surveillant les départs à la retraite d'agriculteurs bio ou conventionnels et les cessions d'activité agricole afin que les terres à nouveau disponibles commencent ou continuent à produire pour les filières biologiques territorialisées. La collectivité peut mettre en place d'autres actions foncières, comme la mise à disposition de terrains (friches communales par exemple) ou de bâtiments (accueil de locaux techniques agricoles), pour lever certaines barrières au développement de l'agriculture biologique.

### 2.2. Favoriser la coopération économique de proximité entre producteurs

La notion de filière implique l'organisation des participants à cette filière, et en particulier la coopération entre producteurs biologiques. La collectivité peut ainsi soutenir et démultiplier les coopérations économiques de proximité entre producteurs souhaitant s'associer et ainsi conforter leur projet bio dans sa composante sociale (temps de travail) et technico-économique (autonomie et revenu).

Ces initiatives rassemblant un nombre restreint de producteurs sont basées sur des relations de proximité et sur un territoire limité (micro-local), et prennent des formes à géométrie variable, allant de l'échange informel à la création d'entreprise commune.

Ces coopérations vont porter sur la mutualisation de moyens de production ou de services en lien avec l'activité de production (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole [CUMA], Groupement d'employeur, assolement collectif, etc.), la création de partenariats pour commercialiser collectivement leur production (regroupement de producteurs pour fournir une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne [AMAP], création d'un atelier collectif de transformation, etc.) ou l'organisation d'échanges de proximité pour valoriser les complémentarités entre éleveurs et céréaliers par exemple.

### 2.3. Valoriser l'activité des entreprises de collecte, transport, transformation et distribution

Les intermédiaires indispensables entre producteurs biologiques et consommateurs doivent aussi être soutenus pour leur activité dans les filières alimentaires biologiques. Pour aller dans ce sens, la collectivité peut favoriser la reprise ou l'implantation d'entreprises dédiées à la bio. En particulier, les organisations de petites tailles, type PME ou PMI, peuvent apporter une réelle dynamique économique au territoire. L'adaptation de leur activité à des marchés bio peut par ailleurs être une réorientation à même de relever une entreprise d'une situation délicate et une opportunité pour introduire un mode de fonctionnement aux dimensions sociales et environnementales plus développées.

Du côté de la distribution, la collectivité peut faciliter l'émergence de nouveaux modes de distribution de proximité, voire même prêter ses locaux pour en héberger un : points de distribution de paniers, magasins biologiques sous forme de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

Sur des filières longues, la représentation collective des intérêts des producteurs bio et des spécificités de leur mode de production est un préalable nécessaire à la construction et au maintien de relations équilibrées entre les acteurs des filières. C'est le rôle des Organisations Economiques de Producteurs Bio, gérant les conditions de mise en marché voire la commercialisation des productions de leurs adhérents. Rôle qui pourrait également être celui d'une section bio de coopérative mixte si tant est qu'une réelle autonomie de décision et une animation spécifique de la section existent.

## focus Les Organisations Economiques de Producteurs Biologiques (OEPB)

Les OEPB sont des groupements d'agriculteurs bio, chargés de la mise en marché des produits des producteurs adhérents. Leur mode de fonctionnement est basé sur le principe fondateur de la coopération "Un Homme, Une Voix", qui donne à tous les producteurs le même poids dans les prises de décisions, quelle que soit la taille de leur exploitation. Les statuts des OEPB sont variés : Association Loi 1901, Coopérative, Société d'Intérêt Collectif Agricole (SICA), Groupement d'Intérêt Economique (GIE), Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), etc.

La mission principale des OEPB consiste à définir et animer un projet, partagé entre les producteurs adhérents, de mise en marché de leurs productions. Il s'agit d'établir de façon collective et concertée une offre commune à partir de la production des adhérents, de mutualiser les moyens et les tâches et d'établir une gamme attrayante en volume et en qualité pour les clients. Les OEPB ont trois objectifs majeurs : développer l'agriculture bio sur leurs territoires, assurer des débouchés pérennes aux agriculteurs et obtenir des prix rémunérateurs et justes pour le consommateur en mettant en place des partenariats structurants et transparents. Ces partenariats sont souvent innovants de part les acteurs impliqués : des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), par exemple, ou en incluant l'ensemble des parties prenantes de la filière dans la discussion et par l'intégration dans le projet des aspects sociaux et environnementaux.

Les OEPB participent ainsi à la structuration des filières bio et ont un rôle à jouer dans le développement de la bio en proposant des débouchés pérennes via des relations commerciales équilibrées. Norabio et la CORAB sont des exemples d'OEPB citées dans cette fiche.

### 3 Encourager les partenariats locaux durables et équitables entre les acteurs d'une même filière

Les lieux de dialogue entre opérateurs de l'amont (agriculteurs locaux et organisations de producteurs) et de l'aval (entreprises et distributeurs) sont assez rares. Pourtant le bon fonctionnement d'une filière nécessite d'étroites relations entre ces différentes parties prenantes et une telle concertation peut être initiée par la collectivité. En effet, au regard des objectifs inscrits dans ses cadres d'actions territoriaux, la collectivité est légitime pour jouer ce rôle et pour interroger les projets au vu de leur durabilité et impacts sur le territoire (conversion, lien social, etc.).

Impliquer ces acteurs dans la construction d'un projet économique de territoire peut être un bon levier pour travailler ensemble autour de la bio. Cette concertation doit identifier les objectifs communs des entreprises du territoire et leurs besoins notamment en termes de production agricole. Ces données concernant la bio doivent ensuite être communiquées aux agriculteurs conventionnels afin de leur montrer que des débouchés pérennes existent localement. Une étape d'engagement entre les opérateurs économiques est nécessaire pour sécuriser à la fois les conversions des agriculteurs et les approvisionnements des entreprises. Pour un véritable partenariat, l'engagement réciproque doit s'inscrire dans le long terme (5 ans au moins). La valorisation de produits en conversion est un levier déterminant pour encourager ces conversions. En filière longue même territorialisée, la contractualisation entre les opérateurs économiques doit être collective (même condition pour l'ensemble des producteurs livrant une même entreprise, si des différences existent, elles reposent sur des bases objectives).



Source ABP, Bio Centre, FNAB (2012). Boîte à outil : Partenariat et contractualisation, pour des relations durables et équitables dans les filières légumes de plein champ bio, AAP CASDAR LPC). Télécharger la boîte à outil sur : [www.lpc.org](http://www.lpc.org)

## focus La coopérative d'Isigny Ste Mère, un exemple de coopération inter-territoires et multi-acteurs

La coopérative d'Isigny Ste Mère a rencontré des difficultés d'écoulement du lait biologique auprès de la grande distribution au début des années 2000 et a souhaité arrêter sa collecte bio. Les producteurs bio de la coopérative ont donc débuté une réflexion sur les solutions à mettre en œuvre en lien avec le Groupement Régional d'Agriculture Biologique (GRAB) et les responsables de la coopérative. Ainsi la SARL "les fermes Bio d'Isigny" a été créée en 2004 par 12 producteurs bio livrant cette coopérative. L'accord trouvé était : la coopérative continue la collecte de tous les producteurs bio, elle transforme le lait en produits qui seront commercialisés par la SARL sous sa marque. Pour ce faire, les producteurs bio ont développé des relations commerciales avec les épiceries rurales et les villes de la région, les magasins bio, les hypermarchés et supermarchés ruraux ainsi qu'avec les AMAP et collectifs d'achats... En 2013, la SARL fonctionne toujours, les relations avec la coopérative ne se sont pas développées (la SARL fait maintenant appel à d'autres transformateurs pour certaines fabrications).

### 4 Soutenir financièrement et/ou matériellement le(s) projet(s)

La concrétisation d'un tel projet peut nécessiter des financements : animation, investissements dans des outils spécifiques à l'agriculture biologique, recherche et développement pour la création de gammes bio, etc. Ces aides peuvent être conditionnées à des critères environnementaux (conversion, emballage recyclable, écoconstruction, etc.) et à des critères sociaux assurant des rapports équilibrés entre les acteurs : répartition des marges entre collectif de producteurs bio et entreprises de la filière, planification collective, engagement de long terme, réunions de bilans annuels entre tous les acteurs, identification sur le produit des partenaires.



# exemples réussis

## UNION BIO SEMENCES EN ILE DE FRANCE

En 2011, la régie Eau de Paris et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) ont soutenu à hauteur de 40% l'acquisition d'une station de semences bio - Union bio Semences (UbioS) - par la Cocebi et Biocer, deux coopératives agricoles historiquement dédiées au bio.

UbioS vise non seulement à développer les capacités de production (triage et stockage des semences) de ces coopératives, mais aussi à initier un programme de développement de l'agriculture biologique autour de Paris. Au-delà de l'appui direct à la structuration de la filière, le financement a été conditionné à l'embauche par UbioS de deux animateurs intervenant sur les Aires d'Alimentation de Captages (AAC) gérées par Eau de Paris, ainsi que sur l'ensemble des AAC du bassin Seine-Normandie. L'intérêt de ces profils est de pouvoir apporter une vision globale de la filière et des débouchés économiques, indispensables pour accompagner des producteurs vers une conversion.

Le soutien d'Eau de Paris et de l'AESN donne aussi à ces coopératives une légitimité pour faire connaître les dispositifs existants d'accompagnement à la conversion auprès des agriculteurs conventionnels situés dans les bassins versants. Avec ce financement, **UbioS constitue une première juridique en matière d'appui financier de la puissance publique à la structuration des filières** au motif de l'amélioration de la qualité de la ressource en eau. Cette première a été suivie de nouveaux projets d'accompagnement des filières à titre expérimental par l'AESN : création d'une légumerie sur l'AAC de Flins (78), contribution au projet de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (27).

## SILIO BIO OUEST EN POITOU-CHARENTES

Le Silo Bio Ouest a été créé autour d'un réseau de professionnels de l'agriculture et de l'alimentation bio : producteurs, transformateurs, distributeurs. **Ce silo fédère une diversité d'acteurs et rassemble sur un même site des activités de collecte, stockage et transformation de grandes cultures Bio.** Il est dimensionné et adapté aux caractéristiques de la filière bio, notamment pour traiter la diversité des espèces cultivées en agriculture biologique.

**En soutenant ce projet notamment financièrement, les collectivités affichent des choix économiques clairs qui encouragent les conversions.** Les acteurs de Poitou-Charentes voient cette filière comme un outil pour développer l'agriculture biologique et non pas comme une finalité : la capacité initiale de 5 000 tonnes du silo peut être doublée afin d'accompagner les conversions de nouveaux producteurs bio. Parallèlement à la participation au financement de l'outil, les collectivités territoriales incitent les agriculteurs du secteur à passer en bio : animation auprès des agriculteurs conventionnels, visites de fermes, aides financières pour les agriculteurs etc.

**Ces outils économiques sont donc au service d'un projet de développement, anticipant la demande afin de répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux.** Pour Laurent PROUX, administrateur de la CORAB, coopérative associée au projet, "cet outil permet de maîtriser notre filière afin d'éviter les fluctuations de prix et la déconnexion avec les consommateurs. Ainsi, le Silo Bio Ouest mis en place par la coopérative est couplé à des projets d'implantation d'une huilerie (pour le tournesol), d'une biscuiterie (pour les céréales), et de Léa Nature (pour les produits aromatiques). Grâce à la création d'un véritable pôle économique biologique, nous espérons gagner en compétitivité et valoriser localement notre production"

## Points de vigilance et clefs de réussite

- Démarche qui nécessite bien souvent une approche interterritoriale et donc une coordination entre intercommunalités, départements, voire régions ;
- condition de partenariat durable : l'organisation des producteurs bio pour une discussion collective avec les entreprises facilite l'établissement de conditions équitables pour tous les producteurs ; l'implication des distributeurs et/ou associations de consommateurs locaux permet d'éviter des relations cloisonnées (producteurs/transformateurs, transformateurs/distributeurs, distributeurs/consommateurs) qui sont sources au mieux d'incompréhension, et souvent de cristallisation de chacun sur son propre intérêt ;
- associer, dès le début, les entreprises agroalimentaires locales et les agriculteurs à la démarche ;
- considérer les agriculteurs conventionnels du territoire comme de potentiels futurs producteurs bio pouvant approvisionner l'entreprise du territoire ;
- veiller à une démarche projet dans l'entreprise : approvisionnement, production, marketing, communication, commercialisation sont autant de services et/ou partenaires à mobiliser vers l'objectif de construire une gamme

## focus

### Les Agences de l'eau accompagnent les projets de filières territorialisées

Les programmes d'interventions fixent les priorités d'action et les financements des Agences de l'eau pour une durée de 5 à 6 ans. Dans ce cadre, les Agences de l'eau accompagnent tout ou partie des changements de pratiques agricoles, et notamment l'agriculture biologique, aujourd'hui reconnue comme un levier explicite d'amélioration de la qualité de l'eau. Les 10èmes programmes prévoient un soutien renforcé au développement de l'agriculture biologique et un élargissement du panel des outils à mobiliser pour réduire les pollutions diffuses d'origine agricole sur les aires d'alimentations de captages et/ou bassins versants prioritaires. Cela comprend des lignes d'interventions sur les filières agricoles dans le cadre de projets environnementaux liés à des filières territorialisées, le soutien à des démarches collectives sur le foncier, et l'accompagnement des démarches partenariales entre acteurs du territoire et du monde agricole.

Plusieurs projets "filières" sont d'ores et déjà accompagnés à titre expérimental par l'Agence de l'eau Seine-Normandie par exemple : légumerie 4ième gamme à destination de la restauration collective à Flins (78) ; local de stockage et projet de transformation des légumes à la CASE (27), station de semences bio et stockage de grandes cultures à Maisse (91).



## Pour aller plus loin

DES SITES WEB À VISITER  
[www.nouvelleconomiebio.blogspot.com](http://www.nouvelleconomiebio.blogspot.com)  
[www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr)

Agriculture Biologique & Développement Local : une boîte à outils pour les collectivités territoriales. Une réalisation 2014 de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique.  
[www.devlocalbio.org](http://www.devlocalbio.org) & [www.fnab.org](http://www.fnab.org)

Crédits photos : Silo Bio Ouest, GRAB Haute Normandie

